

# Verbatim de la réunion publique thématique « enjeux économiques » Débat public ERIDAN

Date et heure : 1<sup>er</sup> octobre 2009 à 19 heures

Lieu : Rovaltain, INEED

Audience : 42

Durée : 2 heures

## **I. Présentation du débat public ERIDAN**

### **Patrick LEGRAND, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP)**

Bonjour, je suis Patrick Legrand, le Président de la CPDP qui porte sur un projet de gazoduc, présenté par GRTgaz qui devrait ou pourrait se dérouler de Saint-Martin-de-Crau dans le Sud jusqu'à Saint-Avit, pas très loin d'ici dans le Nord de la Drôme. Nous sommes rassemblés pour la 10<sup>ème</sup> réunion. Le gazoduc devrait courir sur 200 kilomètres, ce qui fait que c'est un débat public un peu itinérant. Je vais laisser la parole à notre hôte pour cette réunion, qui veut nous dire quelques mots de bienvenue pour un exercice de démocratie qui est un peu neuf.

### **Daniel GIRON, Vice-président de la communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage, adjoint au maire de Châteauneuf-sur-Isère**

Bienvenue à tous. Je me présente, il y en a quelques-uns qui me connaissent mais pas tous. Je suis vice-président de la communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage et élu à Châteauneuf-sur-Isère, plus particulièrement en charge de deux sujets qui vont nous intéresser. Je suis en charge à Châteauneuf du PLU et au sein de la communauté de communes je suis en charge de l'espace rural.

Ce débat public est un peu une nouveauté. C'est vrai que l'on a sans doute la concurrence de matches de football ce soir. Je suis heureux de vous accueillir. Je remercie Rovaltain dont on excuse le Président, M. Bertholet, qui était comme moi à Chambéry en réunion de l'assemblée plénière des communautés de communes. Il y était, je l'ai vu, donc il ne s'est pas défilé ce soir.

Je vais laisser sans plus tarder la parole à toutes les personnes présentes : M. Bourjas, directeur régional Rhône-Méditerranée, M. Seimandi, directeur du projet Eridan, et M. Connangle, chef de projet. La réunion de ce soir est plutôt consacrée à l'économie liée au projet Eridan, mais je crois que vous êtes prêts à enregistrer toutes les remarques qui pourront se faire. Comme on n'est pas trop nombreux, ce sera d'autant plus facile, je pense.

## **Patrick LEGRAND, CPDP**

Un débat public est une offre à débattre en argumentant, en s'écouter mutuellement, sur la base d'une connaissance partagée du projet. Je me suis occupé du débat public sur Iter en Provence, du débat public sur le canal Rhin-Rhône, du débat Sauviron dans les années 93-94. Un débat public, d'expérience, cela s'évalue moins par le nombre de personnes que par la qualité des argumentations et des champs qui ont été ouverts. Nous sommes à la 10<sup>ème</sup> réunion. Je pense que le champ ouvert par un projet de gazoduc a été largement occupé. On a déjà parlé des caractéristiques techniques, de la sécurité d'un équipement pareil, on a parlé des interactions entre un pareil équipement et son chantier et les milieux naturels, ruraux, voire les productions à forte valeur ajoutée comme la vigne. On a aussi parlé de questions économiques, on a aussi parlé de questions parfois un peu difficiles d'accès à nous, citoyens de base, qui sont les affaires de politique mondiale de l'énergie ou de géostratégie de l'énergie voire de macroéconomie des entreprises qui interviennent dans ces sujets.

Je vais vous faire tout de même quelques rappels sur ce qu'est le débat public. Le débat public est un objet un peu neuf dans la façon dont la démocratie française se développe. Il a été créé officiellement en 95, mis en œuvre depuis 97 et renforcé en 2002. Il a pour objectif d'associer le citoyen à la formation des décisions publiques, largement en amont de la prise de ces décisions. Beaucoup de gens se plaignaient que l'enquête publique venait un peu tard. Là, on a ramené ce travail avec le citoyen largement en amont. C'est le premier point.

Deuxième point, puisque c'est en amont, on ne discute pas seulement de la couleur des boutons de porte ou des détails de l'opération, mais aussi de ses finalités et de son opportunité. Le principe même de ces opérations doit être questionné de par la loi.

Le débat public ne peut pas porter sur tous les projets, mais il porte essentiellement sur des grands équipements qui ont des conséquences à moyen et long terme sur les plans économiques, sociaux et environnementaux, ce que l'on pourrait appeler le développement durable.

Autre remarque à faire, n'attendez pas de la CNDP qui fera le bilan de ce débat ou de la CPDP dont vous avez deux représentants ici et puis deux autres dans la salle un avis comme le produit un commissaire enquêteur, c'est-à-dire dire le bien et le mal. Nous n'avons, de par la loi, pas le droit d'avoir un avis technique. On vous propose un projet, on vous écoute, on porte vos avis, mais nous n'avons pas le droit d'avoir d'avis technique. C'est un exercice particulièrement difficile pour des gens qui ont, comme nous et comme vous sans aucun doute, des passés techniques. Cela veut dire que l'essentiel de notre pouvoir, c'est d'être neutre et de gérer le débat, d'être là pour gérer le débat, gérer la façon dont notre jeu d'intelligence collective de ce soir va se mettre en œuvre et va produire des éléments.

La dernière caractéristique du débat public dont je voudrais parler, mis à part son phasage : il y a six mois de préparation, quatre mois de débat public, nous avons commencé en juin, nous nous sommes arrêtés fin juillet, nous avons repris début septembre et nous clôturerons le débat vers le 6 et le 7 novembre. Mis à part ce phasage qui dure entre 10 et 12 mois, il y a une caractéristique bien particulière : GRTgaz, à la fin du débat public, va s'engager sur un acte public en disant s'il poursuit ou pas le projet (on en a connu qui se sont arrêtés : le port de Nice et une autoroute assez mal embarquée entre Amiens, Lille et la Belgique il y a quelques années). Il va aussi dire ce qu'il a tiré du débat public, ce qu'il a entendu et comment il va le prendre en compte ou pourquoi il ne

peut pas le prendre en compte. Autrement dit, le débat public va transformer l'objet et les pratiques mêmes de GRTgaz. On a déjà vu depuis quelques mois comment cela pouvait se transformer sur le rapport à l'agriculture, sur la protection de la nature ou autres. C'est impératif de savoir qu'il y a ce point final au débat, qui n'est pas un point final à la concertation, mais qui constitue une espèce de traité : si cet objet se réalise, vous aurez, vous public, les moyens de contrôler qu'il se met en œuvre selon les conditions prévues. C'est, à mon avis, extrêmement important.

La CNDP désigne une Commission Particulière. Ici, nous sommes quatre représentants de la CPDP : Pierre Gervason, Violette Le Quéré, Michel Giacobino et moi-même Patrick Legrand. Cela forme une espèce de kaléidoscope, chacun a des compétences un peu particulières, nous devons résister à émettre un avis technique, ce qui n'est pas toujours simple. Ces gens-là vous écouteront, vous pouvez en parler avec eux après la réunion.

Nous avons un secrétariat général qui est basé à Avignon pour des raisons fonctionnelles. On ne pouvait pas ouvrir des comptoirs du débat public un peu partout. Ces adresses sont disponibles dans le dossier du débat public. Il y a aussi un site Internet sur lequel des réponses seront apportées à toute une série de questions.

Les règles de notre débat : nous sommes contraints à l'indépendance et à la neutralité. Vous êtes priés de respecter un certain nombre de règles : l'argumentation – ce n'est pas avec des éructations que l'on fait avancer les questions, mais bon, de temps en temps, il en faut, cela s'appelle la catharsis –, la civilité – il est inutile de s'envoyer des noms d'oiseaux, cela ne mène pas très loin non plus – et une certaine disponibilité d'écoute pour savoir ce que les autres disent.

Vous avez en main le dossier du débat public. Ce dossier est le premier combustible que le maître d'ouvrage propose à votre discussion. Il n'a pas vocation à être complet et à répondre à toutes les questions, il a vocation à ouvrir toutes les questions. Deuxième point, ce soir, nous avons choisi une thématique autour des grands enjeux économiques engagés par un projet de cette nature, ce qui amènera GRTgaz à une présentation un peu spécifique. Mais un débat public, comme je vous le disais au début, est une offre. Sur les questions de sécurité, à Pierrelatte, nous avons eu un débat où l'on n'a pas beaucoup parlé de sécurité parce que les gens avaient envie de parler d'autre chose. Toutes les questions, sur n'importe quelle thématique, sont acceptées d'avance. Dans un débat public, chacun est ce qu'il est, personne n'a de privilège ou de légitimité renforcée, tout le monde a le droit de parler – c'est le principe d'équivalence –, sans faire trop long pour que tout le monde puisse parler.

Le débat va commencer immédiatement après les premières interventions de GRTgaz pour caler le sujet et donner, au-delà du dossier du débat public, les orientations de la journée. Nous reprendrons la parole ensuite.

Les dernières réunions du débat public sont le 5 novembre à Valence à 19 heures au Parc des Expositions et le 6 novembre à Avignon.

Merci de m'avoir écouté. Messieurs, au travail.

## **II. Présentation du projet Eridan**

### **Daniel BOURJAS, directeur régional de la région Rhône-Méditerranée, GRTgaz**

Merci M. Legrand. Mesdames et messieurs, bonsoir. M. Daniel Giron, merci de nous accueillir ici. Je me présente, Daniel Bourjas, je suis directeur régional de GRTgaz, le maître d'ouvrage, directeur régional de la région Rhône-Méditerranée. La région exploite environ 8 000 kilomètres de gazoduc. A ma gauche, vous avez Georges Seimandi, qui est le directeur du projet, et Jean-Noël Connangle, qui est le chef de projet.

La posture du maître d'ouvrage dans la période de débat public est une posture d'écoute. Notre posture n'est pas de nous faire entendre, mais d'écouter les thèmes et les problématiques qui remontent des territoires. Posture d'écoute, de transparence, et donc réponse à toutes les questions que vous avez. Si vous avez des questions que vous ne posez pas en séance, vous pouvez toujours les poser via les supports informatiques Internet sur les sites du projet.

Une petite précision avant de laisser la parole à Georges Seimandi : ce projet n'est pas encore décidé. C'est important aussi dans la période du débat public puisque ce débat a lieu dans une période qui n'est pas une période de réalisation d'un projet. Ce débat a lieu dans une période où il n'y a pas de contrainte de délai liée à la réalisation du projet.

### **Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Mesdames messieurs, bonsoir, Sans plus attendre, une présentation du projet si l'on veut bien envoyer les diapos. Je vous remercie d'abord d'avoir pris de votre temps ce soir pour venir débattre avec nous. C'est important, Daniel Bourjas le disait. On dit qu'il y a de la concurrence sportive à la télé mais, paraît-il, les élus le savent bien, une réunion publique, cela peut être du sport. Donc, pour les amateurs sportifs, peut-être que vous ne perdrez rien.

Le projet dont on va parler ce soir, le Président Legrand le disait, c'est un objet sociotechnique pour reprendre le vocabulaire de la CPDP, c'est une canalisation de transport. L'idée est de développer les moyens de transport du gaz naturel dans le Sud-est du pays entre le Nord des Bouches-du-Rhône et le Nord de la Drôme.

Donc une présentation générale du projet, de motivations. On disait que ce projet n'est pas décidé, mais il est motivé, il répond à des objectifs. Son inscription dans le territoire et ses effets.

Avant cela, je voudrais vous préciser qui nous sommes. GRTgaz, maître d'ouvrage du projet, porteur du projet, est une société de GDF Suez dont le métier est le transport du gaz naturel. Nous ne vendons pas de gaz naturel, nous vendons des capacités de transport. Nos clients nous confient le gaz naturel à un endroit du réseau français et nous demandent de l'apporter dans nos canalisations à un autre endroit. Transporter le gaz naturel, c'est commercialiser les capacités de transport, entretenir, surveiller en permanence le réseau - c'est une obsession chez nous - et développer le réseau. Aujourd'hui, nous sommes là pour développer le réseau.

L'activité de transport du gaz naturel est une activité régulée partout en Europe. Cela veut dire que notre activité est placée sous l'œil vigilant de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), qui est au transport de gaz naturel ce qu'est le CSA à l'audiovisuel ou la CNIL pour les histoires d'informatique et de libertés. La CRE est une autorité administrative indépendante qui valide nos investissements, donne un avis et qui propose des tarifs de transport. On ne fait pas ce que l'on veut, on a une obligation de service public dans nos métiers.

Voilà ce qu'est le réseau de transport de gaz naturel sur cette carte. En bleu, c'est le réseau dont nous avons le privilège d'avoir la responsabilité. Dans le Sud-ouest, c'est une autre société qui fait le transport du gaz naturel, elle s'appelle TIGF, c'est une société du Groupe Total.

Pour conduire le projet objet du débat, nous nous appuyons sur une expérience de plus de 50 ans qui nous a conduits à construire, exploiter, surveiller, entretenir plus de 30 000 kilomètres de canalisations de transport. Quand je dis « canalisations de transport », je ne parle pas des tuyaux de distribution du gaz qui sont dans les villes et qui amènent le gaz naturel jusqu'aux consommateurs. Nous, nous partons des points d'importation du gaz naturel dans le pays et nous amenons le gaz jusqu'aux grandes zones de consommation. Il y a d'ailleurs sur Alixan du réseau de transport, on pourra montrer des photos tout à l'heure.

Sur cette carte, vous voyez que le réseau est plus dense au Nord qu'au Sud du pays : c'est bien cette question de densité qui nous pousse à développer le réseau de transport dans le Sud-est.

Voilà la zone d'étude du projet en pointillés rouges.

En bref, on a une canalisation sur un peu plus de 200 kilomètres de long entre Saint-Martin-de-Crau dans les Bouches-du-Rhône et Saint-Avit au Nord. Si le projet se fait, c'est un chantier de l'ordre de 18 mois, ce qui ne veut pas dire que l'on va rester sur chaque parcelle empruntée 18 mois, il y a une sorte de chantier mobile qui progresse, on en reparlera. Ce projet est de l'ordre de 500 millions d'euros, il est entièrement financé par GRTgaz, par des fonds privés. Les fonds publics ne sont pas mobilisés sur ce type de projet, je me permets d'insister. Si le projet était décidé après le débat public, il verrait le jour à l'horizon 2015.

A l'heure du Grenelle de l'environnement, à l'heure très récente de la taxe carbone, à l'heure de la crise économique, à l'heure de toutes ces questions qui interpellent les énergies fossiles, pourquoi encore une canalisation de gaz naturel ? Deux motivations : sécuriser les approvisionnements de gaz naturel demain en France et en Europe en diversifiant les routes d'approvisionnement et d'autre part faciliter l'exercice de l'offre et de la concurrence du marché sur le réseau du gaz naturel français.

Pourquoi cette question de sécurité d'approvisionnement ? Aujourd'hui, en France, les approvisionnements de gaz naturel sont diversifiés (Algérie, Russie, Europe) : environ 50 % du gaz naturel aujourd'hui vient des Pays-Bas et de Norvège. Les réserves européennes de gaz naturel auront diminué de moitié d'ici 10-15 ans. Il nous faut donc aller chercher du gaz naturel ailleurs. Où ? La carte que vous avez devant vous montre de manière assez frappante que 60 à 70 % des réserves de gaz naturel sont aujourd'hui concentrées dans trois pays : la Russie, l'Iran et le Qatar. Si l'on ne veut pas dépendre excessivement de l'un de ces pays demain et si l'on veut se garder des moyens d'accès à ces réserves formidablement concentrées, il nous faut multiplier les moyens d'entrée du gaz naturel dans le pays. Face à la concentration des réserves de gaz naturel, il nous

faut créer de nouvelles voies pour ne pas dépendre trop d'un seul fournisseur. Ce n'est pas un discours théorique. Au mois de janvier de cette année, il y a eu une crise russo-ukrainienne. On n'a pas coupé le gaz en France parce que nos *dispatchers* ont fait des prouesses techniques, mais l'on n'est pas passé loin. Donc la sécurité d'approvisionnement est une problématique qui se rappelle à nous chaque hiver.

Depuis plusieurs années, le marché du gaz naturel est un marché ouvert. Si vous êtes un industriel de la plateforme Osiris à Roussillon, vous pouvez acheter le gaz naturel à n'importe quel fournisseur déclaré et habilité par la Commission de Régulation de l'Energie. Mais ces fournisseurs disent : « Le marché est ouvert, mais les tuyaux sont déjà trop pleins, il n'y a plus de place pour nous, on n'arrive pas à exercer notre métier et la concurrence ne se fait pas ». Par conséquent, la Commission de Régulation de l'Energie nous dit : « Développez les capacités de transport pour que la concurrence se fasse et que les consommateurs bénéficient de cette concurrence en termes de prix notamment. » Voilà les deux raisons qui motivent le projet.

Dans le Sud, ces mêmes raisons excitent l'appétit de multiples opérateurs. Notamment sur la zone de Fos, il y a deux ou trois projets de terminaux méthaniers à l'étude. Tous ne verront peut-être pas le jour mais si un voit le jour, ce n'est pas pour alimenter la ville de Fos-sur-Mer (10 000 habitants), c'est pour drainer le reste de la France et de l'Europe. Si la zone de Fos se développe par au moins l'un de ces projets, nos capacités de transport dans la Vallée du Rhône doivent se développer.

Il y a aussi un projet de liaison France-Espagne porté par les deux gouvernements. Là aussi, si ce projet voit le jour, l'axe Perpignan-Lyon devra être développé.

Vous le voyez, on a une congestion dans les flux de gaz naturel dans la Vallée du Rhône.

Pour réussir un tel projet, au XXI<sup>ème</sup> siècle, il faut trouver le meilleur tracé pour ne pas gêner le développement du territoire. Les élus le savent bien et ici particulièrement avec l'ambition importante autour de la zone Rovaltain, il ne s'agit pas de pénaliser ce type de développement. Comment le projet Eridan s'inscrit-il dans le territoire ? Sur cette carte, figurent les contours de l'aire d'étude initiale : on a une aire d'étude limitée à l'Est par les Alpes et à l'Ouest par le Massif central. Dans la Vallée du Rhône, il n'y a pas que nous. C'est un territoire qui est fortement structuré par le relief et le cours d'eau et c'est un territoire qui attire beaucoup de monde. On a par endroits des dynamiques démographiques qui sont le double de la moyenne nationale. Il faut loger ces gens-là, il faut qu'ils puissent travailler, étudier, se divertir. Il y a un étalement urbain considérable, le foncier devient rare et cher.

Il y a ensuite des productions agricoles et viticoles de qualité à forte valeur ajoutée. C'est le fruit d'un travail de recomposition de la filière agricole phénoménal. J'ai pu apprécier tous ces efforts lors du salon Tech&Bio à Lorient il y a 15 jours.

Il y a un milieu naturel qui est remarquable. Ceux qui s'en font les défenseurs, et ils ont raison, nous font remarquer cela tous les jours.

Il y a un endroit qui est déjà traversé par de nombreuses infrastructures. Sur le forum Internet, on a une habitante de Saint-Marcel-lès-Valence qui nous a dit : « Il y a déjà 4 canalisations dans mon terrain. Est-ce que vous pouvez me dire si je vais en avoir une 5<sup>ème</sup> ? »

L'inscription territoriale d'une canalisation de transport de gaz naturel là est un vrai *challenge* pour nous, on le relève avec passion et motivation. En même temps, ce n'est pas gagné et, de ce point de vue, le débat public est un très gros apport pour nous.

Pour arriver aujourd'hui au débat public, on ne vous présente par l'aire d'étude initiale. On a travaillé depuis deux ans en rencontrant certains d'entre vous – élus, collectivités territoriales, services de l'Etat, associations –, on a fait un zoom sur les questions agricoles, environnementales, d'urbanisation. On a commencé à en parler aux élus locaux. En 2009, ce qui va nourrir la recherche de tracé, c'est le débat public et les études d'impact et de sécurité réglementaires et aussi, pour les études d'impact et de sécurité, on sollicite les collectivités territoriales.

Ceci dit, pour trouver le tracé d'une infrastructure linéaire dans la Vallée du Rhône, il n'y a pas de recette miracle. Par contre, il y a quelques principes directeurs auxquels on tient et que l'on vous invite à partager. Quand je dis « on y tient », débattons-en.

Une telle infrastructure n'a pas vocation à passer en ville, dans les zones bâties. Donc on évite les noyaux urbains, les noyaux bâtis, les zones artisanales, les zones de développement économique, même si elles sont en projet, et il faut nous les signaler. D'ailleurs, plus au Sud, certains nous ont dit : « Si vous ne voulez pas pénaliser notre urbanisation et notre développement, allez voir dans les zones déclarées inondables dans le plan de prévention du risque inondation. A ces endroits, on ne peut pas construire, donc mettez-y votre canalisation, au moins, vous ne nous gênez pas ». Pourquoi pas ? Pas jouable partout et pas facile.

Ensuite, il s'agit pour nous de préserver le potentiel des productions agricoles. Pendant les travaux, s'il y a de l'abricotier, s'il y a de la vigne, cela va disparaître le temps des travaux, et puis après, cela peut repousser. Ce qui est important, c'est de ne pas dégrader le substrat et les conditions qui font la qualité de la production et sa quantité. Pareil pour le patrimoine naturel. Et puis, à 2 millions d'euros le kilomètre, on va essayer d'éviter les surlongueurs. Ceci dit, le fuseau d'étude que l'on met au débat et dans lequel on recherche des tracés aujourd'hui, il est tout sauf tout droit. Le tout droit serait le trait en pointillés. On contourne le massif des Alpilles par l'Ouest parce qu'au-dessus, il y a une agglomération de 150 000 habitants, Avignon-Orange-Carpentras, dont les élus nous disent qu'elle aurait 200 000 habitants demain. Et nos ingénieurs tracé qui sont allés sur le terrain, déjà aujourd'hui, ils ont du mal à trouver un tracé. Donc on contourne le massif des Alpilles par l'Ouest. Puis, on va tout droit jusqu'à rencontrer l'agglomération de Montélimar. On contourne Montélimar par l'Est parce qu'à l'Ouest, c'est un peu plus compliqué avec le massif du Coiron, l'Ardèche, etc. Ensuite, on continue sur un axe Sud-Nord jusqu'à l'extrémité de Saint-Avit. Vous voyez positionné Alixan entre Valence et Romans et pas là où c'est écrit d'ailleurs, c'était une coquille.

Le fuseau qui vous est proposé a une forme un peu biscornue ; par endroits, il est plus étroit, par endroits, il est plus épais. Là où c'est plus étroit, c'est que c'est difficile de passer, il n'y a pas beaucoup de choix. Là où c'est plus large, c'est parce que c'est un peu compliqué compte tenu des enjeux. Par exemple, sur la rivière Drôme, il y a des enjeux écologiques assez forts dans la réserve naturelle nationale des Ramières.

Au total, quatre départements sont concernés : les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Vaucluse, la Drôme. Une centaine de communes dont 60 % dans la Drôme. Pour la suite, je passe la parole à Jean-Noël Connangle, le chef de projet.

**Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet, GRTgaz**

On va parler de l'ouvrage en lui-même. Sur ce transparent, on vous a résumé 99 % de ce que va représenter l'ouvrage projeté. Un tube en acier soudé bout à bout, sur 200 kilomètres, enterré au minimum avec 1 mètre de couverture, un diamètre de 1,2 mètre et une pression de 80 bars.

Maintenant, les accessoires dits annexes, le fameux 1 %. Je vais commencer par la ligne du bas : une station à Saint-Martin-de-Crau, une station à Saint-Avit, les installations existent déjà. Entre les deux stations, on va mettre des robinets qui tronçonneront par morceau les 200 kilomètres, pour des raisons de sécurité. Ces robinets sont enterrés. Par contre, les leviers de manœuvre resteront en surface (on a des photos si cela vous intéresse) : on aura un accès extérieur. C'est le seul élément qui sera visible de surface. En gros, une quinzaine de postes parce que la distance entre les postes est de 10 à 20 kilomètres.

Maintenant, je vous propose la description du chantier. L'essentiel du chantier, qu'est-ce que c'est ? C'est d'abord des engins de terrassement. Le but de l'opération est d'enterrer une canalisation. Ces engins ne peuvent pas emprunter la route, on va donc créer une piste de passage pour ces engins.

Le phasage est le suivant : un engin pour amener des tubes, souder les tubes, ouvrir la tranchée parce qu'on l'ouvre au dernier moment, mettre le tube à l'intérieur et boucher la tranchée.

Ici, vous avez un exemple de deux tas. Pourquoi ? Une sélection entre terre végétale et le reste des déblais. Sur votre droite, une clôture. Pourquoi ? Parce que l'on peut très bien isoler le chantier et créer des accès pour les exploitations. Cela représente une bande entre 25, 30, 35 mètres. La largeur de la bande est directement liée à la profondeur et à la tenue de la tranchée.

Pendant les travaux, deux transparents sur les impacts des travaux. Le 1<sup>er</sup> impact, c'est qu'avant l'arrivée des fameux engins de terrassement, on aura des diagnostics archéologiques. Le cahier des charges est défini par le conservateur régional de l'archéologie. On peut estimer que, dans cette région très riche de la Vallée du Rhône, le diagnostic archéologique peut durer un an. Quand on arrive au chantier lui-même, il y a le bruit des engins de terrassement. Simplement, on voudrait attirer votre attention sur le fait que le chantier avance au rythme de 500 et 1 000 mètres par jour. Une équipe ouvre la piste, plus tard, une équipe va poser les tubes, ensuite une équipe va souder, une équipe va les descendre dans la tranchée.

Impacts sur l'agriculture, impacts sur la faune et flore. Les études que l'on mène depuis 2007 ont pour objectif de faire en sorte que l'impact soit réduit à sa plus simple expression. En matière de culture, il est certain que le chantier va pénaliser une période de récolte : il y a des dispositions en matière d'indemnisation pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de perte de revenus pendant la période du chantier.

En termes de retombées économiques, sans citer l'hôtellerie, la restauration, les services courants et l'appel aux engins de terrassement, on peut estimer que, sur un chantier de cette nature environ 1 000 personnes seront employées pendant la durée du chantier.

Enfin, si vous le permettez, trois derniers transparents sur l'impact après travaux.

Premier transparent, la servitude est une bande qui autorise l'exploitant à intervenir pour l'entretien : pour des règles élémentaires de sécurité, c'est une bande de servitude de 10 à 20 mètres, qui donne lieu à indemnisation et qui limite les hauteurs de plantation et l'habitat.

Deuxième transparent, l'impact sur l'urbanisation : on essaye de l'éviter.

Ensuite, sur l'agriculture, on fait en sorte que l'activité reprenne normalement ses droits après les travaux. C'est l'objectif que l'on se fixe sur ce type d'ouvrage. On retrouve le même objectif sur le milieu naturel (réduire l'impact au maximum).

Sur les autres usages (loisirs, transport), pas d'impact significatif.

Enfin, sur le paysage, je vous propose une petite photo qui montre que l'on ne voit plus la canalisation, sauf les bornes : nous tenons à ce qu'elles se voient.

### **Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Un tel projet est un travail de longue haleine. Nous sommes en débat public fin 2009, nous rendrons publique notre décision au printemps 2010. Pendant ce temps-là, on fait les études d'impact et de sécurité. Si, après le débat public, on décide de poursuivre le projet, on sollicitera une autorisation administrative de niveau ministériel. L'instruction ministérielle donnera lieu à un autre moment fort de concertation pendant l'enquête publique. Le cas échéant, le ministre déclarera ce projet d'utilité publique début 2012, ce qui nous permettra de préparer le chantier pour engager les travaux mi-2013, début 2014 afin d'avoir une mise en service fin 2014, début 2015. Déjà beaucoup d'élus nous ont dit que 2014 n'était pas la bonne année pour faire des travaux, on peut en parler.

C'est un calendrier qui s'inscrit dans la durée, le projet n'est pas décidé, on a encore le temps de beaucoup se parler. Je vous remercie de votre attention. On n'a pas tellement traité la problématique des enjeux économiques mais on est à votre disposition pour la saisir si vous voulez. Le sujet d'ailleurs est passionnant et très large. D'autres collègues et partenaires dans la salle peuvent abonder sur les sujets que vous voulez. On est à votre disposition.

### **III. Questions/réponses**

#### **Pierre GERVASON, CPDP**

Merci. Je vais vous préciser deux, trois choses dans le cadre de l'animation du débat. Premièrement, ce soir la thématique porte sur les enjeux économiques, mais tous les thèmes peuvent être traités, que ce soit les territoires, les impacts, la sécurité, l'environnement, l'économie au sens large, les aspects techniques... Nous vous demandons de ne pas vous censurer : il n'y a aucune question illégitime, toute question est bonne.

Je voulais préciser deux choses. Avant d'intervenir, nous serions heureux que vous vous présentiez : vos noms et éventuellement vos fonctions.

Deuxièmement, si possible, ne posez qu'une question à la fois, de façon à ce que le maximum de personnes puisse intervenir. Vous pourrez poser une deuxième question après d'autres personnes qui seraient intervenus.

Maintenant, la parole est à vous. Nous allons guetter la 1<sup>ère</sup> question. Monsieur le vice-président, peut-être.

**Daniel GIRON, Vice-président de la communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage, adjoint au maire de Châteauneuf-sur-Isère**

Ce n'est pas une question, c'est une réflexion d'ordre général. Je vois un projet de 500 millions d'euros, c'est énorme. On est en plein débat de Grenelle de l'environnement qui est presque clos et je me dis : est-ce qu'on a fait un comparatif de cet investissement, que l'on pourrait aussi faire sur des énergies renouvelables ?

**Pierre GERVASON, CPDP**

La question est tout à fait légitime pour GRT, qui a déjà traité ce problème des énergies renouvelables et du rôle du gaz en substitution. M. Seimandi peut-être.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Non, on n'a pas fait ce comparatif. Ce n'est pas une question, mais c'est un sujet excellent pour lancer le débat. On ne l'a pas fait arithmétiquement. En même temps, par rapport à des années passées où certaine énergie au singulier était plutôt monopolistique en termes de place, aujourd'hui on parle volontiers dans le Grenelle de l'environnement de bouquet énergétique. Il y a de la place pour tout le monde. GRTgaz, filiale indépendante du Groupe GDF Suez, est dans un groupe qui est probablement leader français dans l'éolien, dans le solaire, a des ambitions dans le nucléaire, construit des centrales électriques avec du gaz naturel. Je crois donc qu'il y a de la place pour tout le monde. D'ailleurs, on a un tableau là-dessus qui compare les puissances installées, cela sort de l'Etat. A l'horizon 2030, on estime qu'en Europe – je ne sais plus si c'est en Europe ou en France – la 1<sup>ère</sup> puissance électrique installée en milliards de kilowatts installés sera le nucléaire, la 2<sup>ème</sup> puissance électrique installée à hauteur de 26 milliards de kilowatts, 26 000 kilowatts, sera les énergies solaire et éolienne et, à même hauteur, le gaz naturel.

Je crois qu'il y a la place, d'autant plus qu'il y a une vraie synergie entre les énergies renouvelables et le gaz naturel. On connaît bien dans la Vallée du Rhône le solaire et l'éolien, ce sont des énergies extraordinaires, elles ont juste un petit inconvénient, mais qui n'est pas éliminatoire, elles sont intermittentes : quand il n'y a pas de vent ou quand il n'y a pas de soleil, si l'on veut pouvoir compter sur cette électricité, il faut des moyens de substitution. Et les bons moyens de substitution, ce sont les centrales électriques thermiques. Ce n'est pas le nucléaire qui fonctionne plutôt en base, qui ne démarre pas rapidement et qui ne s'arrête rapidement. Les meilleures centrales électriques aujourd'hui ne vont pas brûler du charbon. En France, on n'a pas fait ce choix-là parce que, si vous voulez brûler du charbon sans polluer, il vous faut faire une autre usine à côté pour dépolluer. Les

bonnes centrales thermiques qui vont être en complément du renouvelable sont les centrales thermiques au gaz naturel.

D'ailleurs, dans les scénarios de développement du gaz naturel demain, on ne va pas tant consommer du gaz naturel dans le chauffage, la cuisine, le chauffe-eau comme vous avez peut-être chez vous. D'ailleurs, dans le Grenelle de l'environnement, le progrès des comportements des consommateurs fait que ces consommations s'écroulent actuellement. Dans l'industrie, c'est assez stable. Par contre, on va avoir une augmentation phénoménale de la consommation de gaz naturel pour produire de l'électricité. Il y a une quinzaine de projets en France, il y en a la moitié dans le Sud-est.

Voilà, je ne réponds pas tout à fait à la question, enfin, si, je réponds, on n'a pas fait le calcul « qu'est-ce que l'on pourrait faire avec ces 500 millions d'euros ? », mais nous, GRTgaz, ces 500 millions d'euros, on préfère les mettre... Ce sont des fonds privés. Ceci dit, quand on dit « on préfère les mettre », on n'est pas des investisseurs à tout crin qui sont là pour faire du *business*. Nos investissements passent dans un circuit un peu compliqué qui régule l'investissement par l'intermédiaire de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), l'Etat aussi a quelque chose à dire. Vous pouvez regarder sur notre site Internet ou sur celui de la CPDP les réflexions prospectives que l'on a faites avec l'Etat sur le développement du gaz naturel. Ceci dit, si cela intéresse certains puisque l'on parle d'enjeux économiques, depuis que l'on a lancé le débat public, il y a eu deux événements qui rendent nos affirmations à débattre.

La taxe carbone : 14 euros/tonne avec une progression, on parle jusqu'à 100 euros/tonne. L'effet de la taxe carbone sur la consommation de gaz naturel, s'il y a des spécialistes dans la salle, c'est un vrai sujet.

La crise économique : les gens qui prévoient de créer des centrales électriques qui vont fonctionner au gaz naturel, ce sont des projets à plusieurs centaines de millions d'euros, ce sont des acteurs privés, vont-ils trouver les fonds ? Vont-ils continuer ?

Taxe carbone, crise économique même si l'on nous parle de relance, ce sont des questions qui interrogent notre projet, c'est vrai. Le débat public sert pour nous à capter ce que ces événements traduisent dans l'opinion, chez les décideurs, mais il n'y a pas que le débat public. Un débat public dure 4 mois, on en a parlé avant, on en parlera après, mais aujourd'hui, les motivations de ce projet sont celles que l'on a exposés. J'ai déjà trop parlé, excusez-moi.

Parler de sécurité d'approvisionnement et de fluidité du marché pour introduire de la concurrence, si l'on réfléchit bien, c'est indépendant des consommations. Jusqu'à un certain point : si dans 20 ans, on consomme toujours autant de gaz naturel qu'aujourd'hui, on aura besoin de notre projet. Maintenant, si la consommation s'effondre et que l'on n'en consomme plus que 10 % d'aujourd'hui, c'est vrai que notre projet devra se réfléchir 4 ou 5 fois. Voilà, on n'est pas loin des enjeux économiques, on peut développer si vous voulez.

### **Pierre GERVASON, CPDP**

Effectivement, M. Seimandi répond en partie à une partie de votre question, mais développe déjà les enjeux économiques qui sont l'un des aspects de la soirée thématique de ce soir.

Est-ce que les compléments qui vous ont été apportés vous ont satisfait ? Est-ce que vous avez d'autres questions à poser sur ce sujet ou d'autres ?

**Daniel GIRON, Vice-président de la communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage, adjoint au maire de Châteauneuf-sur-Isère**

Non.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Pas de question ? Si, quand même, Monsieur. Je vais vous demander de prendre le micro et de décliner qui vous êtes.

**Jacques BARNAUD, Saint-Marcel-lès-Valence, ancien élu**

Une question qui est peut-être idiote, pourquoi le nom d'Eridan ? Est-ce que cela a une signification par rapport au projet ?

Et puis, une deuxième, vous avez parlé tout à l'heure de Saint-Avit, c'est parce qu'il y a déjà les réserves de gaz et c'est dans ce cadre-là que l'on va se situer demain ?

**Pierre GERVASON, CPDP**

M. Seimandi va vous donner une réponse à la fois mythologique sur l'origine d'Eridan et pratique sur Saint-Avit.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Oui, mythologique et pas mythomane. Eridan, on lance un projet, on s'est réuni avec l'équipe, on a dit « comment on baptise ce projet ? ». Plutôt que de l'appeler « gazoduc Saint-Martin – Saint-Avit », il y en a un qui, sur Google, a vu que le Rhône, qui est central dans notre aire d'étude, dans la mythologie grecque, c'était Eridan. Eridan, c'est le grand fleuve, le Pô en Italie. Voilà, il fallait trouver un nom, on peut s'amuser derrière l'acronyme.

Deuxième question, comme tous les réseaux, le réseau est composé de tronçons. Entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit, il y a un tronçon du réseau principal et c'est vrai qu'à côté de Saint-Avit, il y a le stockage de Tersanne (on fait une réunion dans 15 jours là-dessus). Quand on développe le réseau, on le développe par tronçons. On calcule que développer ce tronçon permet de faire passer 250 milliards de KWh en plus par jour, ce qui correspond en gros à la capacité des projets de terminaux méthaniers sur la zone de Fos.

J'en profite pour dire, parce que, sinon, après le débat public, on va nous dire « vous n'en avez pas parlé », que si le développement est plus fort qu'un seul terminal à Fos ou une seule liaison avec

l'Espagne, ce tronçon ne suffira pas : on viendra donc vous voir pour prolonger le projet vers le Nord jusqu'au Nord de Lyon peut-être ou vers l'Ouest jusqu'à Perpignan.

On développe le réseau par tronçons et, là, en l'occurrence, compte tenu des projets en cours et de leur capacité, c'est le tronçon Saint-Martin – Saint-Avit qui est concerné. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

**Pierre GERVASON**

Est-ce que la réponse vous satisfait ? Sur Eridan oui, sur le reste ?

**Jacques BARNAUD, Saint-Marcel-lès-Valence, ancien élu**

On ne transporte pas qu'un produit, qui doit être liquide d'ailleurs. A un endroit, il faut bien le stocker pour le redistribuer, c'était cela en même temps la question.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Non, pas forcément, d'abord, le gaz est gazeux. Tu veux répondre pour la suite ?

**Daniel BOURJAS, directeur régional de la région Rhône-Méditerranée, GRTgaz**

Le gaz est sous forme gazeuse. Il arrive à Fos dans des bateaux sous forme liquide à des températures très froides, cryogéniques, de – 160 degrés, il est réchauffé et puis il est remis sur le réseau, on le transporte dans les canalisations sous forme gazeuse. Effectivement, Saint-Martin-de-Crau est un nœud d'interconnexion du réseau qui fait l'interconnexion entre les terminaux méthaniers de Fos, l'interconnexion avec les réseaux qui alimentent Provence Alpes Côte d'Azur, l'interconnexion aussi avec le réseau qui interconnecte le stockage de Manosque dans le Sud. Tout cela, c'est le nœud de Saint-Martin-de-Crau. L'interconnexion avec le réseau, cela part après vers l'Ouest, donc l'artère du Midi, l'interconnexion avec les réseaux de TIGF, l'autre transporteur dans le Sud-ouest. Au Nord, Saint-Avit est effectivement le nœud d'interconnexion avec le stockage de Tersanne et l'interconnexion aussi avec ce que l'on appelle le Sud de la boucle lyonnaise dans nos infrastructures de transport de gaz. C'est pour cela que cette infrastructure relie deux nœuds d'interconnexion du réseau de GRTgaz.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Cette réponse vous satisfait ?

**Jacques BARNAUD, Saint-Marcel-lès-Valence, ancien élu**

Oui.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Autre question ? Monsieur au 1<sup>er</sup> rang.

**Alain GIACOSA, Groupe Total**

Je m'appelle Alain Giacosa et je travaille aussi dans l'industrie gazière pour le Groupe Total. Je voudrais rebondir sur ce qui vient d'être dit et savoir si, avant la décision de réaliser le projet Eridan, vous prendrez en compte les résultats d'une étude que le ministère a lancée avec la CRE, TIGF et GRTgaz, qui vise à comparer l'ensemble des solutions de renforcement du réseau français et qui permettrait de dégager la meilleure solution, voir comment Eridan s'intègre dans ce schéma avec une vision globale du système et non pas tronçon par tronçon ?

Aspect subsidiaire de la question, est-ce que vous avez étudié des solutions alternatives à Eridan ?

**Pierre GERVASON, CPDP**

C'est une question essentielle effectivement. M. Bourjas.

**Daniel BOURJAS, directeur régional de la région Rhône-Méditerranée, GRTgaz**

Vous faites allusion aux études qui sont faites sous l'égide du régulateur français mais aussi des régulateurs européens, c'est-à-dire que le transport du gaz est structuré en Europe avec des associations des transporteurs qui sont en relation avec les associations des régulateurs de chaque pays européen. Tout cela rentre dans des dispositifs qui vont être clarifiés dans des schémas de gouvernance au travers de la 3<sup>ème</sup> directive qui est passée au parlement européen en juin de cette année.

Effectivement, il y a des études qui sont faites au niveau européen avec des grands schémas liés à un meilleur fonctionnement des marchés gaziers et aussi des sécurités d'approvisionnement en Europe par des investissements transfrontaliers. Il y a des groupes d'études qui ont été faits. GRTgaz a participé à des groupes d'études pour des investissements à faire entre la Belgique et la France, avec des voies d'acheminement du gaz qui relie déjà la Grande-Bretagne et aussi les pays au Nord du Benelux. Il y a aussi un groupe d'études qui a travaillé sur les interconnexions avec l'Espagne, pour voir le bénéfice d'une nouvelle interconnexion avec l'Espagne pour la sécurité d'approvisionnement et aussi un meilleur fonctionnement des marchés. Cette étude est assez complexe puisqu'il y a deux opérateurs de transport concernés de part et d'autre de la frontière – deux espagnols et deux français –, deux régulateurs – un français et un espagnol. Ces études sont encore en chantier.

Pour mieux connaître les besoins du marché, les opérateurs, incités par les régulateurs, font des appels à candidatures auprès des fournisseurs et des expéditeurs de gaz naturel pour savoir s'ils sont intéressés par des capacités supplémentaires sur des points d'interconnexion. Il y a ce que l'on appelle dans le jargon des *open seasons*, c'est-à-dire des périodes ouvertes pour les expéditeurs pour s'exprimer sur leurs besoins à moyen et à long terme de capacités supplémentaires. C'est ce

qui a été fait avec l'Espagne et c'est ce qui est en cours au Sud de la France, pour des entrées de GNL supplémentaires à Fos.

Voilà, à partir de la structure des réseaux, ces schémas donnent des orientations d'investissement pour les opérateurs avec une vision long terme sous l'égide et le contrôle du régulateur.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Est-ce que c'est assez complet ? Non, apparemment, vous désirez compléter votre question.

**Alain GIACOSA, Groupe Total**

Je suis d'accord avec cette démarche, mais je parlais d'une autre étude qui a été motivée par le ministère français. Je parle bien d'une étude française, à laquelle participent la Commission de Régulation de l'Energie, ainsi que les transporteurs TIGF et GRTgaz, qui vise à regarder la meilleure manière de faire évoluer le réseau français compte tenu des différentes sollicitations que vous avez mentionnées, ceci afin d'identifier la meilleure manière de développer l'ensemble du réseau. Parce que la vision tronçon par tronçon peut conduire à partir dans une mauvaise direction et à faire au final des investissements bien supérieurs. Cette étude vient d'être lancée : ma question était juste de savoir si, avant de prendre la décision, vous pensez en attendre les résultats.

**Daniel BOURJAS, directeur régional de la région Rhône-Méditerranée, GRTgaz**

L'étude est lancée effectivement. Les hypothèses de cette étude sont les probabilités de succès de projets d'autres opérateurs tels qu'EDF avec un terminal méthanier supplémentaire à Dunkerque. Si vous voulez, les projets des autres opérateurs sont très structurants pour cette étude. Ce sont des études avec des scénarios qui ont chacun une probabilité de succès. En fonction des résultats de cette étude, se dégagent des grands axes de développement des réseaux qui peuvent répondre au maximum de scénarios probables. Effectivement, le projet Eridan s'inscrit dans ce schéma de développement du réseau de GRTgaz pour ce qui nous concerne avec globalement, à très long terme, une grande ligne Nord-Sud qui devra être renforcée pour que le gaz du Nord puisse descendre dans le Sud plus facilement, en évitant les congestions internes sur le réseau, et que le gaz puisse remonter du Sud vers le Nord, voire repartir en Allemagne, en Belgique, réexporté dans les autres pays européens. Effectivement, le goulot d'étranglement est bien ciblé dans la Vallée du Rhône tel qu'on peut le voir sur la carte du réseau qui a été présentée tout à l'heure, avec une enclave au Sud.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Il y avait une question sur les solutions alternatives. C'est un excellent sujet de débat public. Je vous renverrai presque la question : avez-vous des suggestions à faire puisque vous connaissez ce secteur ?

Quelqu'un un jour nous a dit : « Plutôt que de faire un tuyau, vous n'avez qu'à faire un terminal méthanier et faire remonter des bateaux sur le Rhône jusqu'à Lyon » Cela nous fait sourire parce

que nous sommes dans ce secteur, mais ce n'est pas si idiot que cela. Je vous invite à consulter le site du débat public, on a apporté une réponse sur le sujet. Est-ce que c'est ce genre de solutions alternatives que vous imaginiez ?

**Alain GIACOSA, Groupe Total**

Cette solution de VNL le long du Rhône est peut-être futuriste. Je pensais à une solution qui s'appuierait sur la canalisation posée entre Saint-Martin et Cruzy qui s'appelle l'artère du Midi, dont la capacité peut être doublée assez facilement par l'installation d'une compression, c'était ce qui était prévu initialement. D'ailleurs, GRTgaz et TIGF ont récemment signé un contrat de transit pour utiliser ce flux. Ce flux pourrait être augmenté. La question sous-jacente derrière tout cela est en fait : quel est le besoin ? Effectivement, si plusieurs terminaux méthaniers à Fos sont programmés, cette solution alternative n'a pas de sens. En revanche, s'il n'y a que des augmentations de capacité ou des déclencheurs, puisque c'est le terme que vous utilisez, de moindre importance, cette solution alternative pourrait être envisagée.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Et puis cela permettrait d'aller sur le réseau de TIGF derrière. On a une diapo là-dessus, pour la régie, c'est le code B10, ce n'est pas de la bataille navale. En fait, c'est une solution tellement bonne qu'elle a déjà été utilisée. Au début des années 2000, Gaz de France a créé un nouveau terminal méthanier qui défraie la chronique actuellement sur la zone de Fos-sur-Mer associé au groupe Total. La question à se poser était : quand ce terminal méthanier serait en service, par où allait passer le gaz ? Deux solutions : soit le faire remonter vers le Nord soit le faire aller vers l'Ouest en installant une ou plusieurs stations de compression (artère du Midi). A l'époque, il y avait vraiment le choix entre les deux solutions, il y avait de la capacité sur l'artère du Midi et, dans la Vallée du Rhône, il fallait créer un autre gazoduc. A cette époque-là, on a choisi de passer par l'artère du Midi. Du coup, une fois que l'on arrivait vers Toulouse, la canalisation pour remonter vers le Nord, l'artère de Guyenne, était trop petite. On a fini l'an dernier, en coopération avec votre société, de renforcer cet axe entre Toulouse et le Nord de la Dordogne pour utiliser la solution alternative que vous citez. Je ne sais pas, c'est peut-être un peu confus pour les non-initiés mais en gros, quand on développe la zone de Fos, pour que le gaz aille vers le Nord, soit on allait vers l'Ouest et on remontait, soit on remontait tout droit. On a déjà décidé d'utiliser cette capacité en allant vers l'Ouest. Aujourd'hui, le tuyau est plein. On pourrait, pour de petites capacités, encore comprimer le gaz, mais vraiment pour de très petites capacités.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Merci. Avez-vous d'autres questions sur cet aspect ?

**Alain GIACOSA, Groupe Total**

Juste pour fixer les ordres de grandeur, le petit supplément sur l'artère du Midi, c'est 150 GWh/jour, je m'excuse pour les non-initiés, mais cela permettra au débat public d'avoir les

données précises. Quant à ma société, c'est Total et non pas TIGF. TIGF est aussi une société indépendante, de même que GRTgaz est indépendant de Gaz de France.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Il y a effectivement une capacité résiduelle sur le tuyau qui va de Fos vers l'Ouest : il y a une possibilité de transiter encore 150 millions de KWh/jour. Or tous les projets qui se dessinent autour de la zone de Fos ou par l'Espagne, ce sont 250 à 300 millions de KWh/jour que les opérateurs affichent. Donc, dans l'artère du Midi, cela ne passe pas. Si ces projets sont dégradés, pourquoi pas ? Voilà pourquoi l'on renforce Eridan et l'on crée avec Eridan une capacité de 250 millions de KWh/jour. C'est de l'arithmétique qui peut endormir une bonne partie de l'assistance, excusez-nous.

**Pierre GERVASON, CPDP**

M. Seimandi, 150 millions de KWh/jour, cela représente quoi ? La consommation d'une ville petite, moyenne ?

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Un consommateur individuel, une maison, c'est 17 000 KWh/an. Celui qui a une machine à calculer dans la salle fait la conversion. 1 milliard de KWh, c'est une ville de 200 000 habitants

**Pierre GERVASON, CPDP**

Disons une ville de 300 000 habitants. On fera la règle de 3 pour la prochaine fois.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

La dernière fois que l'on a fait un calcul à la tribune, tous les deux, on s'est trompé !

**Pierre GERVASON, CPDP**

On s'est trompé d'un facteur 1 000 ! On ne se lance pas dans le calcul de tête ce soir. Je vais le faire dans mon petit coin. Cela vous satisfait, Monsieur ? Je crois que c'est assez complet comme réponse. Vous êtes collaborateur du Groupe Total, c'est cela ?

**Alain GIACOSA, Groupe Total**

Oui.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Bien. Une autre question ? Madame au fond.

**Mme GIRON, habitante de Chabeuil**

On parle de l'intérêt général, c'est toujours bien. Les propriétaires ou les riverains, pour eux, ce n'est pas l'intérêt général, ils sont toujours derrière le problème. Quand on parle de servitude, c'est pour la vie, pour notre vie et pour la vie du terrain : cela, je pense que l'on ne peut pas l'accepter.

A Chabeuil, nous avons beaucoup de servitudes entre les pipelines, le gazoduc, le TGV, le contournement, je me demande où vous allez pouvoir passer tout cela. Vous savez très bien que, sur Chabeuil, on a eu une association qui était bien remontée contre le TGV. Je ne pense pas que cela va se passer normalement.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Merci Madame, c'est une question directe sur l'implantation du projet Eridan.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Je n'ai pas entendu de question.

**Mme GIRON, habitante de Chabeuil**

C'est une constatation que l'on peut faire quand on voit la quantité d'infrastructures que l'on a sur la commune de Chabeuil. On en a assez.

**Pierre GERVASON, CPDP**

C'est plus une position qu'une question, mais on peut peut-être attaquer la question des servitudes.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Oui, plusieurs choses. Une canalisation de transport de gaz naturel, ce n'est pas un TGV. On vise à passer dans les endroits où cela gêne le moins. Je vais prendre deux exemples. Utiliser le passage dans un terrain agricole, ce n'est pas sacrifier le terrain agricole.

**Mme GIRON, habitante de Chabeuil**

On voit ce qui s'est passé sur les pipelines ou sur les gazoducs, on voit très bien le gravier qui est remonté. Donc, quand on nous parle de tri, moi, je n'y crois pas trop.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Vous avez raison, dans le passé, puisque les canalisations de gaz naturel dont vous parlez ont été posées dans les années 70, cela fait 30 ans et ce n'est pas faire injure à nos prédécesseurs, avec la profession agricole, ils ont progressé, il y avait certaines techniques de pose. Aujourd'hui, ces techniques de pose sont tout autres et permettent de limiter voire de réduire complètement les désagréments que vous citez. D'ailleurs, nous avons signé en 2009 une convention avec la profession agricole : vous en trouverez trace sur notre site Internet. Cette convention fait que la profession agricole nous oblige désormais à faire des études pédologiques pour qualifier la nature agronomique du sol et du sous-sol que l'on ne faisait pas avant. On va essayer avec vous, avec les associations que vous citez, avec le monde agricole, de passer dans les endroits où cela gêne le moins.

Permettez-moi quand même d'insister, l'agriculture reprend ses droits comme avant, moyennant certaines recommandations que vous nous ferez. Par exemple, on a une profondeur d'enfouissement à 1 mètre réglementairement. A certains endroits, certains agriculteurs nous ont dit : « Un mètre, cela va m'embêter, mettez-vous plus profondément. » Plus profondément, cela nous gêne, c'est plus cher, mais à ces endroits-là, on va négocier avec les experts agricoles, les représentants de la profession, la profondeur d'enfouissement, certains nous ont dit 1,50 mètre. Je ne suis pas en train de vous dire que « tout est beau, tout est rose », oui, il y a des désagréments au bénéfice de ce que vous appelez l'intérêt général. L'intérêt général, c'est quelque chose qui est très questionné aujourd'hui, il faudra qu'ensemble on trouve les moyens de gêner le moins possible. Dans cette Vallée du Rhône très marquée par le TGV – il y a encore des cicatrices très douloureuses –, je ne suis pas en train de vous dire qu'il y aura zéro inconfort, mais une canalisation de transport de gaz naturel, ce n'est pas en termes d'impacts une voie ferrée.

**Mme GIRON, habitante de Chabeuil**

Quand vous avez un terrain à vendre et que vous dites qu'il est traversé par une canalisation, je ne pense pas que vous puissiez le vendre au prix normal. De même, une maison, si son terrain est endommagé par une canalisation, vous ne croyez pas qu'il y a une dévalorisation ? L'indemnisation va être faite à ce jour, mais pas dans le futur.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

C'est une vraie question que la dépréciation foncière sur des ouvrages comme ceux-là, c'est une question compliquée. C'est bien pour cela que, dans la recherche de tracé en cours, on va éviter les zones constructibles ou promises à l'urbanisation. Certains élus nous ont dit : « Dans mon PLU, telle zone ne sera jamais constructible ». « Jamais », je ne sais pas si c'est un mot que l'on sait prononcer, vous avez raison, je vous vois douter, mais le PLU, le SCOT, la DTA sont aussi des outils programmatiques. Dans les terrains agricoles ou les milieux naturels, je persiste à dire que l'activité en qualité et en quantité n'est pas pénalisée, mais cela se discute. Moi, je ne suis pas expert agricole, terrain par terrain, pratique culturale par pratique culturale, lieu par lieu et culture par culture, il faudra discuter de cela. Si vous vendez votre terrain pour qu'il continue à faire de l'agriculture et si l'on croit ce que je dis mais on n'est pas obligé, la dépréciation n'existe pas. Si le terrain n'est pas constructible et qu'il doit l'être, la présence d'un ouvrage qui crée une servitude,

oui, on peut parler de dépréciation, mais ce n'est pas comme cela que l'on va faire la recherche de tracé.

**Mme GIRON, habitante de Chabeuil**

Il y a une grande cicatrice par rapport au TGV, on ne voudrait donc pas avoir le même problème. Je pense qu'il va falloir qu'il y ait des réunions en comité pour que l'on puisse, entre associations – on était Colère 26 – vous rencontrer.

**Patrick LEGRAND, CPDP**

Vous avez tout à fait raison, Madame. Lors du débat public, les questions de concertation post débat public doivent être évoquées : comment on continue à être en concertation après cette phase un peu paroxystique de nos réunions ? Vos propositions sont tout à fait justes. Il me semble que vous avez fait des propositions d'organisation de réunion. Il s'agira, à mon avis, que GRTgaz les reprenne. Vous le verrez très probablement dans notre compte rendu.

**Daniel GIRON, Vice-président de la communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage, adjoint au maire de Châteauneuf-sur-Isère**

Madame parlait de servitude. J'ai cru voir dans la présentation que l'on ne pouvait pas replanter des arbres de plus de 2,7 mètres de haut. Je ne sais pas si c'est cela.

**Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet, GRTgaz**

On fait la proportion entre les racines et ce qui est à l'extérieur. Comme on ne peut pas lister toutes les espèces, on précise 2,7 mètres parce que, statistiquement, à cette hauteur-là, l'effet racinaire est moins important. C'est tout simplement pour éviter qu'il y ait une agression des protections du tube par les racines. Il est naturellement prudent d'éviter un platane ou un chêne juste au-dessus. C'est tout simplement une question de bon sens au regard de l'ouvrage : il convient de ne pas trop chercher à l'agresser.

**Daniel GIRON, Vice-président de la communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage, adjoint au maire de Châteauneuf-sur-Isère**

Dans une région comme la nôtre, c'est quand même très dommageable. On est une région d'arbres fruitiers et il y a quand même beaucoup d'arbres fruitiers qui font plus de 2,7 mètres de haut. Il y a donc un préjudice pour les exploitants agricoles à titre privé et un préjudice d'intérêt général puisqu'il y a une détérioration du paysage local. C'est vrai qu'il est impossible de passer dans l'urbain, mais il ne faut pas croire qu'il est simple de passer dans des parcelles agricoles. On a eu tendance souvent à l'oublier, cela se modifie aujourd'hui.

C'est d'autant plus embêtant quand on est une région arboricole. Aujourd'hui, sur une commune comme Châteauneuf-sur-Isère, vous avez encore une centaine d'exploitants – quelques-uns sont

dans la salle –, cela représente à peu près 400 emplois, notamment parce qu'il y a de l'arboriculture. Je crois qu'il faudra aller assez loin sur les études de tracé de façon à éviter de détruire totalement des parcelles plantées et puis aussi sur les possibilités d'une reconversion autre que la culture de maïs.

**Pierre GERVASON, CPDP**

M. Connangle.

**Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet, GRTgaz**

Ce que vous citez a été identifié : sachez que notre principe de base est d'essayer d'éviter ce genre de désagrément. On ne désespère pas aujourd'hui de trouver une trajectoire qui devrait limiter ce genre d'impact. Il est évident que l'on viendra vous voir, sachez que notre préoccupation est de ne pas percuter des endroits où le dommage sera visiblement et naturellement dommageable. Sachez qu'entre les pleins champs, on a les limites, on a les bords. Donc on ne désespère pas dans votre région de finir par trouver des solutions.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Parlons clair, d'abord on ne va les mesurer. Quand je dis cela, je ne veux pas que ce soit compris comme « c'est bon, on peut tout planter ». C'est le premier point.

Deuxième point, la hauteur est liée directement au système racinaire comme le disait Jean-Noël Connangle. On va éviter les endroits où il y a des arbres de très haute tige. Par exemple, pas loin d'ici, il y a une production de noyers AOC : le fuseau est complètement en dehors de cela parce que c'est vraiment problématique.

Nous parlons de quoi dans la Drôme ? Abricotiers, pêchers, oliviers plus au Sud.

**Daniel GIRON, Vice-président de la communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage, adjoint au maire de Châteauneuf-sur-Isère**

Il y a des châtaigniers et des noyers.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Châtaigniers et noyers, vraiment problématiques. Mais on peut imaginer que ponctuellement, on aille plus profond qu'un mètre au-dessus de la canalisation. Du coup, je ne dirais pas que tout centimètre gagné en bas est en haut, mais cela peut présider à cela, on peut protéger la canalisation, il y a des dispositions constructives qui existent pour que l'on ne gêne pas la production agricole. Cela fait 50 ans que cela se passe bien entre GRTgaz et le monde agricole : cela ne va pas se dégrader avec ce projet, on vous en fait la promesse.

**Pierre GERVASON, CPDP**

C'est une réponse assez large sur un sujet qui est déjà largement évoqué. Je vois Monsieur qui est déjà intervenu tout à l'heure.

**Jacques BARNAUD, Saint-Marcel-lès-Valence, ancien élu**

Est-ce que l'on peut considérer cet élément de réseau comme une infrastructure ? Auquel cas, est-ce que l'on tombe dans l'article 10 de la loi de 1969 ou 1970 qui règle le problème des indemnités pour tout ce qui est infrastructure ? Je pense notamment aux autoroutes, aux TGV et autres. Cela permet, en relation avec les chambres d'agriculture, d'indemniser avec des prix qui sont débattus avec la profession, les services fonciers et financiers de l'Etat, et d'avoir une juste rémunération des indemnités.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Vous citez un article, une loi qui fait débat entre nous. On se dit : c'est quoi cet article ? Tu connais ? Non. C'est lié aux questions de remembrement ?

**Jacques BARNAUD, Saint-Marcel-lès-Valence, ancien élu**

Non, c'est l'indemnité que donne l'Etat ou les autoroutes quand elles font une infrastructure, que ce soit une autoroute ou un TGV.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

GRTgaz est une société privée, ce n'est pas un maître d'ouvrage public comme l'Etat lorsqu'il fait une autoroute. Comment se passent les indemnités ? On a un protocole national agricole signé avec la FNSEA et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture qui donne des orientations générales. Département par département, on a écrit au président des chambres en leur disant : après le débat public, il faut que l'on se voie pour discuter ensemble des modalités de travaux dans les parcelles agricoles qui seront concernées et des questions d'indemnisation. Les quatre chambres des quatre départements concernés ont décidé de travailler ensemble. Chambre par chambre, culture par culture, on va négocier le principe des indemnités. On a déjà rencontré le Président de la chambre de la Drôme. Vous êtes très bien défendus puisque la première chose qu'il nous a dite est : « Moi, je ne connais pas d'autre protocole que le protocole TGV ». Nous avons dit : « Mais non, ce n'est pas le même prix que le TGV », donc on a commencé à discuter un peu là-dessus, mais on en parlera plus tard. La question des indemnités va nous prendre la fin de l'année 2009 et toute l'année 2010 selon les principes qui sont décrits dans notre dossier du maître d'ouvrage que l'on peut vous expliquer. Cela dépend de la nature de la culture, de son caractère permanent ou annuel, etc.

Pour poursuivre la question de tout à l'heure, quand vous voyez un fuseau d'étude, un tracé d'une canalisation de transport, vous vous dites « elle va toucher ma parcelle » mais on ne va pas la traverser en diagonale pour tout arracher, on va privilégier les chemins, les fossés, les bords de

parcelle. Je ne dis pas que l'on va le faire partout parce que mon collègue qui fait les tracés me fait les gros yeux et me dit « ne me complique pas la vie », mais c'est cela que l'on va privilégier. On sachez que, par rapport à un TGV, une canalisation de transport se prête assez bien au contournement des difficultés. Sur le dernier grand chantier que l'on a fait, les 2/3 des tubes étaient coudés. C'est tout sauf une ligne droite. Je crois que nous avons de bons atouts et vous, dans la Drôme, notamment avec la chambre de la Drôme, vous avez une bonne expérience de négociations sur ces sujets.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Merci M. Seimandi. Monsieur, est-ce que la réponse vous convient ?

**Jacques BARNAUD, Saint-Marcel-lès-Valence, ancien élu**

J'ai fait référence à l'article 10 parce que c'était un élément connu par les gens de la Drôme, de l'Isère et des gens qui allaient jusqu'à Marseille avec le TGV, mais on est sur le même type de réflexion, c'est cela qui est important. Le fait que vous m'ayez répondu que les chambres étaient interpellées et qu'elles allaient travailler dessus est une réponse qui me satisfait complètement.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Très bien, merci Monsieur. Une autre question peut-être ? Monsieur.

**Olivier BAUDY, chargé de mission au syndicat d'aménagement Rovaltain**

Je suis chargé de mission au syndicat d'aménagement Rovaltain qui développe le site d'activités sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui. J'ai déjà rencontré les représentants du projet qui nous ont présenté il y a quelques mois le projet. On a échangé avec eux, notamment sur un certain nombre de projections de notre développement. Au-delà du simple projet Rovaltain, comment GRT envisage la prise en compte des développements d'urbanisation futurs et des projets de développement économique ? Est-ce qu'aujourd'hui, on a une visibilité en termes de restriction du fuseau ou peut-être déjà d'arrêt de tracé pour pouvoir prendre en compte ces projets ?

**Pierre GERVASON, CPDP**

Quand vous dites « urbanisme », vous pensez plus aux habitations ou aux zones industrielles et commerciales ?

**Olivier BAUDY, chargé de mission au syndicat d'aménagement Rovaltain**

J'englobais toute forme d'urbanisation future, mais en lien avec la thématique de la soirée, la thématique de l'urbanisation à vocation économique.

**Pierre GERVASON, CPDP**

D'accord, M. Bourjas ou M. Seimandi.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

La première fois que j'ai eu le plaisir d'évoquer ce projet, c'était à côté au SMED, chez le sénateur Besson. La 1<sup>ère</sup> chose qu'il m'a dite, c'est : « Il y a un grand projet d'intérêt général dans la Drôme, c'est la zone Rovaltain. » Voilà un exemple, par le dialogue et la rencontre des décideurs, qui nous permet de prendre en compte ces grandes zones d'aménagement. Ceci dit, il n'y a pas beaucoup de projets de cette taille. Chaque commune a qui son projet de salle polyvalente, qui son projet...

Comment va-t-on prendre cela en compte ? L'équipe projet a écrit à toutes les communes, tous les départements, tous les promoteurs de projet que l'on connaît – si nous en oublions, il faut nous les signaler –, pour connaître les documents d'urbanisme du jour et les prospectives. Quand il y a des difficultés sur ces documents, on se rend sur place et on en prend connaissance. On met cela sur une carte – le cabinet SOGREAH qui nous fait l'étude d'impact peut en témoigner –, idem dans l'étude de sécurité et on essaye de cheminer là-dedans. Je ne garantis pas aujourd'hui que l'on évitera tous les projets mais si l'on est à proximité, on prendra des dispositions constructives pour que, réglementairement, on puisse cohabiter.

C'est par l'intermédiaire de la collecte des documents d'urbanisme et par l'intermédiaire de rencontres avec des gens comme vous que l'on prend cela en compte aujourd'hui. C'est en cours, s'il y a d'autres élus dans la salle, il faut nous les communiquer. C'est vraiment important. Est-ce que l'on a des précisions sur les couloirs de tracé dans le coin ? On va essayer de répondre à la question.

**Pierre GERVASON, CPDP**

M. Connangle.

**Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet, GRTgaz**

Je vous propose, excusez-moi pour la régie, la diapo C11. C'est plus simple avec un petit dessin. J'essaye de boucher le petit interlude. A travers les recherches de documents d'urbanisme et les concertations, les contacts que nous menons... Là par exemple, vous avez la notion de milieu humain. Au fil du temps, on va enrichir cette carte. La première chose, c'est ce qui existe : généralement, c'est le plus facile à identifier. Ensuite, on va enrichir cela des projets qui sont annoncés. Enfin, on a même mené une autre étude sur l'évolution de la population sur les 20 prochaines années.

Ensuite, le transparent suivant, ce sont les milieux naturels : il y a l'humain d'accord, mais il y a aussi son habitat.

Après, on peut prendre un 3<sup>ème</sup> transparent qui tient compte des risques naturels et technologiques.

A travers ces diapositives, c'est un empilement de données que l'on engrange depuis 2007.

Il nous manque le transparent sur l'agriculture, c'est un problème technique.

Si le projet se fait, il faudra que l'on dépose à un moment donné un dossier avec l'étude d'impact qui représente l'état des lieux, ensuite les impacts éventuels et la recherche des couloirs dits de moindre impact. Nous sommes en plein dedans. J'ai même le zoom agro-viticole. J'espère que j'ai un peu répondu à votre question, c'est cette recherche permanente d'informations.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Effectivement, il y a un état des lieux sur l'existant et un aspect prospectif sur les développements futurs.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Soyons plus précis, on va vous montrer une diapo qui, dans le fuseau, positionne un exemple de couloir de tracé. Je ne sais pas quel est le numéro de cette diapo sur mes repères, mais la régie m'entend et va comprendre. Avec toutes les précautions qui vont bien, on est à mi-chemin de l'étude d'impact et de l'étude de sécurité, on va vous montrer un exemple de couloir de tracé qui serpente. C'est la dernière diapo du dossier de SOGREAH. C'est un exemple de couloir de tracé pour montrer que l'on zigzague, que l'on serpente entre toutes ces choses-là. Je vais me lever pour prendre le pointeur, ce sera plus pratique.

**Pierre GERVASON, CPDP**

C'est l'art de meubler les intervalles.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Voilà le fuseau à l'origine. Les couleurs : plus c'est rouge et noir, plus les enjeux sont forts. Un enjeu, c'est le croisement des enjeux agricoles, écologiques, d'urbanisation, etc. La zone Rovaltain est ici. Le couloir de tracé que l'on propose aujourd'hui est en gris. Voilà le couloir de tracé proposé, en cours d'étude, non définitif, non stabilisé, tout ce que vous voulez en termes de précautions oratoires, et ce n'est pas que de la précaution oratoire, c'est la réalité technique de l'étude. Cette bande fait au moins un kilomètre de large. Monsieur du syndicat mixte de Rovaltain, vous nous avez signifié la limite du développement de la zone à 10, 20, 30 ans. Il n'est pas question de pénaliser le développement de cette zone. On se met donc entre l'extrémité de cette zone et la limite du fuseau d'étude, sachant qu'ici, il y a le projet de contournement Ouest de Romans, sachant qu'il y a des contraintes plus au Sud qui nous obligent à sortir là. On laisse à l'Ouest ce noyau bâti, la ville de Valence ici. Voilà un exemple de couloir d'étude qui pourrait avoir les faveurs de la recherche de tracé dans le fuseau initial.

Après, plus au Nord, il y a des questions écologiques. Ici, il y a la voie ferrée, et c'est une vraie problématique que de suivre une voie ferrée. Ici, il y a déjà une canalisation de transport de gaz,

Madame avait raison, il y en a plusieurs ici. Voilà pour répondre un peu plus précisément à votre question.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Ce développement vous rassure ou vous amène à poser d'autres questions ?

**Olivier BAUDY, chargé de mission au syndicat d'aménagement Rovaltain**

Je vous remercie pour ces éléments de réponse. Ce type de canalisation implique des contraintes de densité avec des périmètres qui sont déterminés et qui sont calculés à l'axe de ce genre d'infrastructures (ce sont des périmètres glissants). Dans quelle mesure son impact en termes de densité limitée est-il appréciable aujourd'hui ? Comment anticiper ces contraintes qui pénaliseraient un développement futur ?

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Autour d'une canalisation comme celle-là, la réglementation donne des distances, des secteurs, en gros 500 mètres de part et d'autre de la canalisation, dans lesquels la densité de population n'est pas interdite, mais limitée, limitée en termes de densification, de nombre de personnes potentiellement qui peuvent habiter dans les logements. Sont notamment interdits les Etablissements Relevant du Public (ERP) et les immeubles de grande hauteur de certaines catégories. On se rapprochera de vous par exemple quand on sera à proximité de Rovaltain, on proposera des tracés, vous nous direz si, compte tenu des perspectives de développement que vous avez, on vous gêne ou pas. Si l'on vous gêne, on cherchera à s'éloigner. Si l'on n'arrive pas à s'éloigner, on prendra des dispositions constructives, par exemple en mettant une épaisseur d'acier plus importante ou en enterrant le tube plus profondément ou en renforçant le balisage qui vont permettre réglementairement – il y a quelqu'un de l'administration ici, il peut intervenir s'il le souhaite – de réduire cette distance jusqu'à une dizaine de mètres, c'est-à-dire pratiquement rien. On a des tableaux qui sont donnés par l'étude de sécurité, je ne sais pas les donner ici de mémoire. Si ces distances vous pénalisent, vous Rovaltain, vous Monsieur ou Madame l'élu qui a un projet de développement de sa commune, il faut que l'on se mette autour d'une table et il faut voir les dispositions que l'on prend. Il en existe, comme celle que je vous ai citée. Ce n'est pas compliqué, mais c'est cher. Ceci dit, il vaut mieux y penser maintenant pour que ce soit à notre charge que plus tard, vous voyez ce que je veux dire...

**Pierre GERVASON, CPDP**

Vous jugez que c'est assez complet ?

**Olivier BAUDY, chargé de mission au syndicat d'aménagement Rovaltain**

Oui.

**Patrick LEGRAND, CPDP**

Je vous engage à poser toutes les questions, y compris celles qui peuvent découler de ce qui s'est déjà dit. On a déjà couvert pas mal de thèmes. Comme on est en train de rentrer dans la période des remords, je vous laisse un peu de temps, vous avez encore la possibilité de poser des questions, sinon on conclura la soirée. Je vois que Monsieur a une question.

**Jacques BARNAUD, Saint-Marcel-lès-Valence, ancien élu**

Vous êtes transporteur de gaz, mais en même temps, on parle de développement du territoire. A-t-il été envisagé un jour qu'à proximité de ce tuyau, vous puissiez intervenir et apporter du gaz et, par là, apporter de l'aide au développement local ?

**Pierre GERVASON, CPDP**

C'est la question sur l'implantation de l'industrie ou du gaz domestique.

**Daniel BOURJAS, directeur régional de la région Rhône-Méditerranée, GRTgaz**

GRTgaz, disons le transporteur de gaz naturel a été un aménageur du territoire dans le passé avec les distributeurs de gaz naturel. Dans les années 60, 70, 80, cela s'est arrêté fin 80, on a participé activement avec le développement du réseau de transport à favoriser les nouvelles dessertes en gaz naturel dans les communes, notamment avec nos schémas directeurs que nous faisons avec les distributeurs dans les zones rurales. Le territoire aujourd'hui est bien desservi en gaz naturel.

La problématique que nous avons en transport vis-à-vis des nouvelles dessertes est assez claire. Un tuyau de cette taille ne permet pas des branchements directs dessus pour faire de la desserte locale. C'est un tuyau de grand transit, compte tenu de son diamètre et de sa pression, qui permet de relier les grands points de consommation, de relier les points frontières du territoire, de relier les stockages souterrains, mais il ne permet pas directement des connexions pour se brancher dessus. La conséquence économique de ce tuyau est un meilleur fonctionnement du marché du gaz naturel, une meilleure ouverture à la concurrence du marché du gaz naturel dans le grand Sud de la France – au Sud de la Loire – et, par là-même, il devrait permettre une baisse relative des prix du gaz naturel par le biais de la concurrence puisque c'est le rôle de GRTgaz d'être un acteur pour favoriser la concurrence, rôle qui nous est donné et qui est contrôlé par le régulateur.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Est-ce que cela vous va ?

**Jacques BARNAUD, Saint-Marcel-lès-Valence, ancien élu**

Est-ce qu'il y a un intérêt à ce que, parce que le tuyau passe, on apporte un développement plus précis et plus incisif sur les zones ?

**Pierre GERVASON, CPDP**

M. Seimandi.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

C'est le mot de la fin ?

**Pierre GERVASON, CPDP**

Pas du tout. Monsieur attendait peut-être... Non, alors cela va. D'autres questions ? Monsieur de Total.

**Alain GIACOSA, Groupe Total**

Sur la brochure de présentation, il est mentionné quelques projets déclencheurs qui sont des projets de très grande taille. Le projet du Verdon a récemment été débouté par le ministère : ce projet n'a probablement plus aucune chance d'être réalisé. Le terminal méthanier nouveau de Shell fera aussi l'objet d'un débat public si jamais cette société souhaite aller plus loin : il y a donc le temps de voir. La liaison transfrontalière a fait l'objet d'une *open season* qui s'est clos hier. Si aucun de ces projets déclencheurs ne se concrétisent dans les quelques années qui viennent, quelle sera votre position ? Est-ce qu'Eridan se justifiera quand même ou pas ?

**Daniel BOURJAS, directeur régional de la région Rhône-Méditerranée, GRTgaz**

Si aucun de ces projets déclencheurs n'est décidé, le projet Eridan reste à l'état de projet. Autrement dit, nous ne déciderons le projet que si un élément déclencheur se décide. C'est donc une décision en chaîne. Si aujourd'hui, nous sommes devant vous en débat public, c'est que nous pensons que la probabilité qu'il y ait une décision d'un promoteur qui nous conduise à faire ce projet est très forte. Il y a la conjoncture aujourd'hui qui fait que des projets peuvent être moins prioritaires. Vous avez parlé du projet de Shell à Fos. Shell a revu son partenariat sur le projet de Fos, où il est minoritaire à 10 % du projet, mais il confie 90 % du projet à un grand aménageur portuaire hollandais qui est très sérieux et qui s'intéresse lui aussi à ce projet. Le fait que Shell ait lâché 90 % sur ce projet, Shell est un producteur, ce n'est pas un aménageur, un constructeur de terminaux méthaniers même s'il sait en faire, il a donc retrouvé un intérêt dans un partenariat autour du projet et ce projet est toujours actif.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Si aucun de ces trois projets ne se fait ou aucun projet équivalent, le projet Eridan ne se fera pas.

Quand vous dites « on a le temps », on n'a pas tellement le temps. Pour qu'un projet de cette ampleur puisse bien s'intégrer dans le territoire en pénalisant le moins possible les activités agricoles et l'urbanisation, il faut du temps pour dialoguer, sur 200 kilomètres, 4 départements et

plus de 100 communes. On a la faiblesse de croire qu'il vaut mieux se parler trop tôt et trop pour un projet qui, peut-être ne se fera pas, que trop tard. On a vraiment la chance dans ce projet de pouvoir dialoguer sans la pression du planning, pour le moment.

**Pierre GERVASON, CPDP**

D'autres questions ?

**Fabien MICHEL DIT BARON, élu sur la commune de Saint-Marcel-lès-Valence**

Merci déjà à GRTgaz de venir faire ces rencontres qui sont intéressantes et qui sont indispensables. J'avais une question sur le calendrier. Là, j'entends que vous arrêtez un couloir possible de passage du gazoduc. Quand vous allez arriver au contact avec les partenaires, avec les propriétaires de parcelles, comment allez-vous procéder ? Y aura-t-il des rencontres ? Je rebondis sur la proposition de Madame sur des rencontres plus locales, plus communales ? Est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues ? Merci.

**Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet, GRTgaz**

On veut commencer le processus de rencontres le plus tôt possible. Pour les grands élus, les grands services de l'Etat, c'est plus facile parce que l'adresse est connue. Au fil du temps, on va connaître un peu plus de personnes. Pour le moment, on en est au stade de tous les représentants qui ont leur adresse dans l'annuaire. Dans les communes, on voit celles qui pourraient être concernées, celles qui pourraient être à côté, on rencontre même des communes qui ne seront pas du tout concernées. Aujourd'hui, on ne sait pas trop, on est dans l'air, on est dans une phase d'engrangement.

On va arriver au moment fatidique où l'on va déposer le dossier administratif. A ce stade, je n'ai pas encore les noms des propriétaires. Je ne peux pas les avoir. Pour avoir le nom du propriétaire, il faut faire un tracé, il faut que le cadastre... Il y a un travail de fourni pour rencontrer tous les propriétaires. Ensuite, en parallèle des propriétaires, les exploitants agricoles parce qu'il n'y a pas forcément de lien entre le propriétaire et l'exploitant agricole.

Le processus est donc le suivant. Concertation le plus tôt possible dès 2007. Dans l'hypothèse où l'on décide en 2010, à un moment donné, il faut afficher le dossier administratif. Cela veut dire enquête publique. C'est à ce stade de l'enquête publique que l'on rencontre le particulier qui est touché. Avant, c'est plus difficile parce que l'on n'est pas encore sûr à ce stade si le gazoduc passe chez vous ou chez le voisin. Vous voyez bien cet affinement qui se fait au fil du temps. On réduit, on réduit et on va finir à un moment donné par trouver l'endroit où l'on veut le poser.

A un moment donné, on estimera que l'on a suffisamment d'adresses et de noms pour faire une présentation avec une convocation plus personnalisée. On commencera par contacter les propriétaires. Par ce biais, on pourra trouver les exploitants agricoles et on fera la même chose pour les exploitants agricoles.

La dernière réunion, ce sera avant les travaux, surtout pour les exploitants agricoles. On aura encore plus de précisions à apporter pour présenter les personnes qu'ils auront en face comme interlocuteurs. J'essaie de résumer tout ce processus qui va s'étaler sur au moins 5 à 6 ans.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Cela permet à M. Connangle de bien présenter la césure entre le débat public de ce soir et l'affinement qui mène à l'enquête publique qui est une phase bien ultérieure.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Néanmoins, c'est un élu qui pose la question. Entre ces étapes formelles, indispensables, et que nous ferons, vous avez la parole. Vous avez nos coordonnées. Lorsqu'on a vu les élus, on leur a dit : après le débat public, la concertation ne va pas s'arrêter. Si, avant ces étapes formelles, vous voulez nous inviter à parler parce que vous avez telle association qui s'intéresse au projet, on est à votre disposition.

**Pierre GERVASON, CPDP**

Très bien. Une autre question ?

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Avant de conclure, s'il n'y a pas d'autre intervention, on devait parler des enjeux économiques, on les a un peu brossés : la dépréciation foncière est un enjeu économique, l'agriculture en est un aussi, le développement économique en est un aussi. Néanmoins, il est frappant de constater dans ces projets et dans le dialogue que l'on a combien la question des impacts et des effets négatifs de ces projets est première. C'est une préoccupation essentielle pour nous. Néanmoins, je veux dire, sans promettre la lune, qu'un tel projet est aussi porteur d'opportunités pour le territoire, est porteur de développement local. Je ne parle même pas d'énergie parce qu'avec une énergie plus compétitive et sécurisée, l'industrie fonctionne mieux, l'emploi va mieux... C'est tout cela que l'on aurait pu développer en termes d'enjeux. Et la facture énergétique est moins élevée. Mais c'est aussi porteur de développement local. Juste un chiffre, 500 millions d'euros à investir : si l'on arrive à faire en sorte que, pour 10 % du projet, le tissu économique local travaille au niveau des travaux publics, du terrassement, de l'hôtellerie, de la restauration, cela fait 50 millions d'euros sur le territoire.

Mais je ne vais pas parler d'argent parce que ce sont des chiffres qui dépassent nos repères. Il y a un proverbe chinois que j'aime bien, et je voudrais terminer là-dessus, qui dit que, quand deux hommes ont chacun un objet et qu'ils l'échangent, ils se retrouvent avec chacun un objet, quand deux hommes ont une idée et qu'ils l'échangent, ils se retrouvent chacun avec deux idées. C'est cela aussi le levier que représente un tel projet sur le territoire. Après le débat public, mettons-nous autour d'une table, mesdames et messieurs les élus, pour optimiser les leviers d'un tel projet sur le développement local.

**Patrick LEGRAND, CPDP**

Merci Georges Seimandi de nous avoir rappelé que c'est aujourd'hui ou hier peut-être un anniversaire pour la Chine. Peut-être que de la Chine seuls ont résisté les proverbes. Peut-être que ce que Georges Seimandi vient de vous dire, qui touche la monnaie sonnante et trébuchante, vous interroge, vous amène à poser des questions sur les retombées immédiates en termes de chantier ? Non ? On va s'arrêter.

Merci d'être venus. Je voudrais vous rappeler deux, trois bricoles avant que l'on ne se quitte pour se revoir probablement d'ici un mois. Le débat public, c'est le débat avec du public et en public. Il y a toujours ce petit jeu, ce qui fait que des techniciens, des connaisseurs fins comme Monsieur ont pu poser des questions à ces autres connaisseurs, devant vous qui êtes des non-connaisseurs, des ignorants, des profanes, des citoyens lambdas. Ce jeu à trois est extrêmement important parce que leurs discussions se sont passées devant vous et vous ont donc informés sur un certain nombre de questions générales. Vous avez pu voir qu'il se passait un certain nombre de choses. C'est cela la caractéristique du débat public, c'est que des discussions qui peuvent être très intéressantes en bilatérale sont mises en public, mises en perspectives et reconnues par d'autres. Je ne vous cache pas que, de temps en temps, on ne dit pas exactement la même chose quand on a un tiers taiseux qui nous surveille ou quand on n'en a pas.

Deuxièmement, ce soir, nous avons assisté à quelques nouveautés. D'abord, il y a eu un acte de contribution de technicien, Georges Seimandi a fait un acte de contrition, il vous a bien dit, Madame, qu'il y a quelques années, il n'était pas franchement sûr que l'on fasse les choses très correctement. Les actes de contribution chez des techniciens sont toujours quelque chose de joliment prémonitoire, parce cela les amène à accepter d'avoir fait des erreurs et donc d'avoir à les rectifier.

Troisième aspect de notre soirée, l'un des paris de ce débat public, c'est de dire que le gazoduc n'intéresse pas seulement le technicien du tuyau ou du transfert de gaz et l'agriculteur chez qui le tuyau va passer, mais un public plus large, un public qui peut s'intéresser à la géostratégie, aux sols...

La chose neuve que j'ai entendue ce soir, c'est que l'on a aussi beaucoup parlé des processus de conception, c'est-à-dire vos méthodes d'ingénierie et de programmation, qui permettent de savoir où l'on peut articuler des éléments techniques avec des discussions plus ouvertes auprès de gens qui ne sont pas particulièrement spécialistes ni de la soudure ni de la tranchée ni du transfert de gaz. Quand on me demande ce que je suis à la CNDP, je me dis de temps en temps que je suis un accordeur de temps. Il y a des pas de temps : le pas de temps de la technique, le pas de temps de l'économie, le pas de temps du citoyen. C'est extrêmement important parce qu'il faut d'abord reconnaître les pas de temps de chacun.

Pour conclure, en vous remerciant une nouvelle fois, n'oubliez pas que, de ce débat public comme des autres, sortira une espèce de contrat social. On le boucle en novembre. Nous avons deux mois pour faire le compte rendu et le bilan. Ces messieurs ou GRTgaz a trois mois, c'est-à-dire novembre, décembre, janvier, donc février, mars. En février, mars, il y aura la production rendue publique des conclusions de l'opérateur sur le débat public : c'est cela qui fera le contrat entre vous et l'opérateur, si tant est que cet équipement se fasse.

Je vous remercie. A bientôt et bon courage. Il y a des dossiers du débat, vous pouvez en prendre deux, trois, quatre pour les voisins. C'est extrêmement important, nos débats publics commencent par une information radicale diffusée. Merci. Bonsoir.

**Georges SEIMANDI, directeur du projet, GRTgaz**

Merci.